

### *Mobilité forcée des cadres : un revirement ?*

Après la note de la Secrétaire Générale du mois de juillet 2010, qui définissait les conditions d'une véritable mobilité forcée pour les cadres en poste depuis au moins sept ans, diffusée sans concertation ni même information préalable, assisterait-on à un revirement de la position de l'Administration ?

C'est à croire si l'on s'en tient aux propos que nous avons recueillis de Jean-François COLLIN, Secrétaire Général Adjoint, lors de l'audience qu'il a accordée à l'UCP, le 23 novembre dernier. En effet, au-delà de la lettre du texte, il ne voit dans la démarche aucune manifestation d'une quelconque volonté autoritaire ; il rejette tout caractère contraignant de cette note et lui dénie tout objet tendant à mettre en œuvre une mobilité forcée.

Pour le Secrétaire Général Adjoint, le but était d'alerter les directrices et directeurs sur la situation des cadres, de les conduire à s'interroger sur les causes, de les amener à s'entretenir avec eux de ce sujet et de discuter de leur avenir professionnel. Il s'agirait donc de mener une réflexion normale dans le cadre du management et de provoquer des échanges utiles dans l'intérêt des agents concernés.

La plume aurait-elle dépassé l'intention ? Peut-être, mais alors, il faut mettre les deux en harmonie. C'est pourquoi l'UCP qui a relayé l'émoi de nombreux cadres, en désaccord sur la forme utilisée et sur le fond exprimé, a demandé :

- **le retrait immédiat** de cette note
- et **l'ouverture d'une véritable discussion sur la mobilité volontaire** au cours de laquelle seraient abordés la notion de parcours professionnel, l'accompagnement dans la démarche, la problématique des agents en fin de carrière et la recherche de plus de transparence dans la réalité des postes vacants.

En réponse, Jean-François COLLIN a convenu qu'un complément à la note était sans doute nécessaire et a indiqué qu'une réflexion sur la mobilité devait être menée, en expérimentant des modalités nouvelles, à l'instar de ce qui a été mis en place récemment pour les attachés principaux.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui seront données à cet échange.

### *Accès au logement social pour les personnels des administrations parisiennes : poursuivons l'effort*

Le Maire de Paris a missionné l'Inspection générale pour faire un point sur la politique municipale du logement social en faveur des personnels. Dans ce cadre, une délégation de l'UCP a été reçue, le 23 novembre dernier.

En introduction, les représentants de l'UCP ont rappelé que, dans une conjoncture persistante de cherté, que ce soit à l'achat comme à la location, à Paris comme en petite et grande couronne et dans un contexte sociétal qui tend à voir les familles se défaire, le logement demeure un enjeu social majeur dans notre société et donc pour les personnels des administrations parisiennes.

L'UCP a salué l'effort manifeste qui a été accompli en réservant un logement social sur six attribués au niveau central, en créant le dispositif LOCAPARIS pour les attributions en banlieue, mais a constaté que l'effort consenti (environ 800 personnes logées) demeure insuffisant au regard de l'ampleur de la demande (8 000 environ).

L'UCP est consciente que le parc social ne peut répondre à toutes les situations ; aussi souhaite-t-elle que d'autres pistes soient étudiées pour faciliter le logement des agents : l'orientation vers le logement intermédiaire quand ils en remplissent les conditions de revenu, prise en charge par la Ville de Paris du dépôt de garantie, du cautionnement des logements loués, participation aux frais de transports des agents qui résident hors Île-de-France, examen bienveillant des demandes de détachement pour rapprochement de domicile,...

### [CSAP du 24 novembre dernier](#)

Le Conseil supérieur des administrations parisiennes (CSAP) s'est réuni le 24 novembre dernier. L'UCP a accueilli favorablement les modifications statutaires concernant les éboueurs, égoutiers et fossoyeurs (création d'un grade supplémentaire d'avancement), la transposition des mesures appliquées à l'Etat que l'UCP avait réclamée pour les techniciens supérieurs (amélioration des conditions de passage du premier au deuxième grade) et l'application des dispositions du corps homologue à l'Etat pour les ingénieurs des services techniques.

L'UCP a soutenu la reconnaissance de la qualification des professionnels du multimédia (photographes, infographistes, webmestres,...) en leur permettant une intégration dans un corps de catégorie B (technicien des services culturels, spécialité multimédia).

Enfin, l'UCP a voté en faveur d'une mesure dérogatoire concernant le statut particulier des éducateurs des activités physiques et sportives, pour permettre aux adjoints d'animation et d'action sportive, titulaires des diplômes d'Etat pour exercer une fonction de catégorie B, d'accéder à ce corps.

A la demande de l'UCP, en ce qui concerne **les corps des conservateurs des bibliothèques et des conservateurs généraux des bibliothèques, ainsi que celui des infirmiers** (Ville, Département et CASVP), les textes modifiant leurs statuts, par transposition de dispositions plus favorables intervenues à l'Etat et à la Fonction publique hospitalière, seront examinés au prochain CSAP.

### [La réforme de la catégorie B à la Ville de Paris : suites](#)

L'objet de la réunion du 24 novembre a été de rendre compte des réunions techniques concernant la première vague : secrétaire administratif(ve), secrétaire médical(e) et social(e), secrétaire de documentation, secrétaire des services extérieurs option animation, maîtrise, technicien des services culturels, technicien de surveillance spécialisée et contrôleur de sécurité.

Suite à la demande de l'UCP concernant l'examen de la situation des techniciens supérieurs, une réunion technique spécifique pour ce corps est finalement programmée le 1<sup>er</sup> décembre.

La négociation se poursuit ; le calendrier des réunions du mois de décembre n'est pas encore arrêté et nous vous en rendrons compte prochainement.

### [Concours et examens](#)

Au CASVP : Examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal : le jury a arrêté la liste des lauréats : Katia JACHIM, Kounouho AMOU et Benjamin CANIARD

A toutes et tous, l'UCP adresse ses très sincères félicitations !